

Je voudrais en profiter pour remercier les habitants de la circonscription de Niagara Falls. La circonscription de Niagara Falls comprend la ville de Niagara Falls et la municipalité de Niagara-on-the-Lake. Comme de nombreux députés le savent, Niagara-on-the-Lake a été la première capitale du Haut-Canada. Ceux d'entre nous qui viennent de cette région sont fiers de rappeler qu'elle est le berceau d'un grand nombre de nos droits. Le regretté John Diefenbaker a raconté un jour à l'un de mes prédécesseurs que Niagara-on-the-Lake était aussi l'extrémité nord du réseau clandestin utilisé par les esclaves noirs pour fuir le Sud. Pour eux, Niagara-on-the-Lake était donc l'endroit où ils retrouvaient la liberté. En outre, monsieur le Président, je suis aussi très fier d'être né dans la ville mondialement connue de Niagara Falls, principale attraction touristique de notre hémisphère.

La circonscription de Niagara Falls, monsieur le Président, a une économie diversifiée et produit la majeure partie des fruits tendres du Canada. Le regretté John Diefenbaker ne manquait pas de reconnaître l'aspect multiculturel de notre pays. La circonscription de Niagara Falls en est un bon exemple. Ceux qui sont venus s'installer dans la péninsule de Niagara continuent d'être très fiers de leur patrimoine, tout comme je suis fier de dire que je descends d'immigrants écossais qui s'étaient d'abord installés dans l'île du Cap-Breton.

En pensant à cette motion, je me souviens que, pendant la majeure partie des années où M. Diefenbaker a été premier ministre et chef de l'opposition, Niagara Falls était représenté à la Chambre par un député éminent, l'honorable Judy LaMarsh. Même si M. Diefenbaker et elle appartenaient à deux partis politiques différents et divergeaient souvent d'opinion, je suis sûr qu'ils se respectaient énormément tous les deux à cause de l'importance qu'ils accordaient aux droits de la personne et à l'égalité des citoyens.

Je suis également fier de dire, monsieur le Président, que je succède à deux députés de mon parti qui ont aussi représenté la circonscription de Niagara Falls. Il s'agit de M. Joe Hueglin et de M. Jake Froese, qui ont siégé ici respectivement au cours de la 29^e et de la 31^e législature. Leur dévouement à notre pays m'a toujours beaucoup impressionné, et je sais qu'ils continueront d'être regrettés par leurs collègues avec qui ils ont travaillé à la Chambre.

Mes rapports avec John Diefenbaker et mon admiration pour lui remontent à mon enfance, au début des années 60. Mes parents, M. et M^{me} Robert Nicholson, ainsi que mon institutrice, M^{me} Dorothy Gordon, m'encourageaient à me renseigner sur les questions d'importance primordiale pour le Canada. À l'époque, je fus touché par la sincérité de John Diefenbaker et par la façon dont il défendait les agriculteurs, les pêcheurs et les minorités du Canada en tant que premier ministre. Je fus bouleversé au point qu'en 1963, à l'âge de 11 ans, je décidai de lui écrire pour lui souhaiter bonne chance et lui annoncer que j'avais mis sur pied un club d'admirateurs. Il m'envoya une lettre de remerciement et une photo qui est aujourd'hui accrochée dans mon bureau. Je suis convaincu qu'il a probablement deviné à ce moment-là qu'un fidèle conservateur était né. Étant donné mon impression première du treizième premier ministre du Canada, j'ai continué à m'intéresser à ses actes, à ses paroles et à sa carrière. Son engagement de toute

Le très hon. John G. Diefenbaker

une vie envers les droits de la personne m'a incité à prendre la parole en son nom cet après-midi.

Il est normal, monsieur le Président, que le gouvernement actuel se préoccupe des Nippo-Canadiens qui ont été internés durant la Seconde Guerre mondiale. Il faut remarquer à l'honneur de M. Diefenbaker qu'il n'a pas hésité à intervenir aux côtés de ceux qui se sont opposés à cet internement. M. Diefenbaker était une personne qui, dès les premiers jours de sa carrière d'avocat dans les Prairies, s'est opposé entre autres, à la discrimination fondée sur la race ou la couleur. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'en 1960, alors premier ministre, il ait conclu que notre pays ne pouvait pas approuver la nouvelle demande de la République d'Afrique du Sud en vue de faire partie du Commonwealth. Les auteurs de l'époque et depuis l'ont loué pour ce geste visant à préserver le Commonwealth en tant que grande institution qu'il représente dans la vie canadienne. J'ai donc été très heureux d'observer dernièrement l'engagement de notre nouveau premier ministre envers le Commonwealth, comme en témoigne l'aide continue que nous offrons à nos partenaires des Antilles. «Le chef» aurait certainement approuvé.

Le gouvernement de M. Diefenbaker s'est fait remarquer également pour avoir ouvert la voie dans divers domaines. M^{me} Ellen Fairclough, à laquelle il a confié le portefeuille de l'Immigration en 1957, a été la première femme nommée à un cabinet fédéral. M. Diefenbaker a également nommé la première femme ambassadeur de l'histoire du pays en la personne de Margaret Meagher. Quant à M. James Gladstone, il a été le premier autochtone à être nommé au Sénat. Je suis fier également que John Diefenbaker ait été le premier à nommer un Canadien d'origine française au poste de gouverneur général. C'est également sous le gouvernement de M. Diefenbaker que le système de traduction simultanée du français et de l'anglais a été instauré à la Chambre, et nous avons tout lieu d'en être fiers.

Des voix: Bravo!

M. Nicholson: En outre, son gouvernement a fait de grands progrès dans le domaine des droits de vote. Il m'est difficile de croire qu'à une époque, les autochtones canadiens vivant sur des réserves n'avaient pas le droit de vote. Je voudrais citer les remarques faites par M. Diefenbaker après le discours du trône du 18 janvier 1960. Les voici:

L'autre mesure législative, soit celle qui prévoit le droit de vote pour les Indiens, est une de celles qui tireront à conséquence dans le monde entier parce que, partout où j'ai été l'année dernière, à l'occasion de ma tournée dans les pays du Commonwealth, on a attiré mon attention sur ce qu'au Canada, la population autochtone du pays, à l'exception d'une catégorie qualifiée, se voyait refuser le droit de suffrage. Je dirai donc que cette mesure, qui aurait déjà dû être prise depuis longtemps, supprimera dans le monde entier toute idée que l'on pourrait avoir que la couleur ou la race placeraient, dans notre pays, certains citoyens dans une catégorie inférieure à celle des autres habitants.

• (1730)

Le texte qui a finalement accordé le droit de vote à tous les Canadiens sans exception a été adopté par modification à la Loi sur les Indiens et à la Loi sur les élections, le 1^{er} juillet 1960, jour de la Fête du Dominion.